



Traité Baba Kama

Michna 9 - Chapitre 10

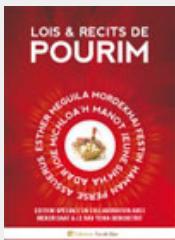
אין לԶקחין מן הַרְוָעִים אַמְרָר וּפֶלֶב זְגִידִים,
וְלֹא מִשׁׂוּמָרִי פְּרוֹת עֲצִים וּפְרוֹת.
אֲבָל לְזַקְנָתִין מִן הַנְּשָׁיִם [כְּלֵי אַמְרָר בִּיהוּדָה],
כְּלֵי פְּשָׁטָן בְּגָלִיל, וְעַגְלִים בְּשָׁרוֹן.
וְכָלִם שֶׁאָמְרָה "בְּטָמֵן!"
אָסָור.
וְלְזַקְנָתִין בְּיִצְים וְתְּרַנְגְּלִים מִכֶּל מְקוּומָם.

On n'achète pas, auprès des bergers, de la laine, du lait et des chevreaux, non plus qu'on achète, auprès des gardiens de fruits, du bois et des fruits. Par contre, on peut acheter auprès des femmes, des vêtements de laine en Judée, des vêtements de lin en Galilée et des veaux à Sharone.

Néanmoins, lorsque toutes [ces femmes] préciseraient qu'il faudrait les cacher, il sera interdit [de les leur acheter].

On peut acheter des œufs et des poulets en toutes circonstances.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions